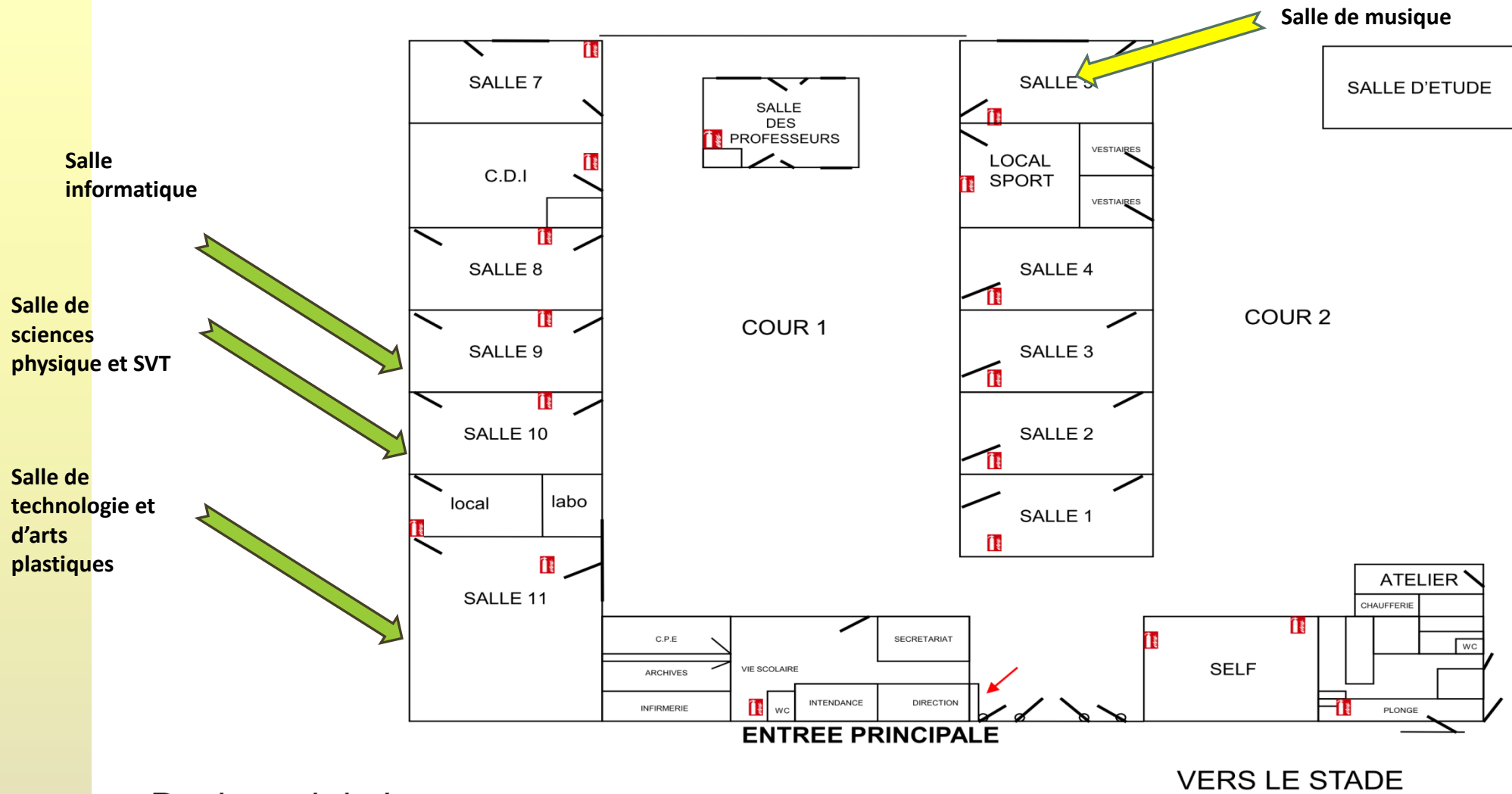




PLAN DU COLLEGE DE LA BAROUSSE



CHEF D'ÉTABLISSEMENT

ADJOINT
GESTIONNAIRE

SECRETARIAT

CDI
PROFESSEUR
DOCUMENTALISTE

ENSEIGNANTS

PERSONNELS
AGENTS
COLLECTIVITE

CPE

VIE SCOLAIRE

ASSISTANTS
D'ÉDUCATION

AESH

PSYCHOLOGUE
ÉDUCATION NATIONALE

INFIRMIERE

ASSISTANTE SOCIALE



CE QUI CHANGE

CE QUI CHANGE



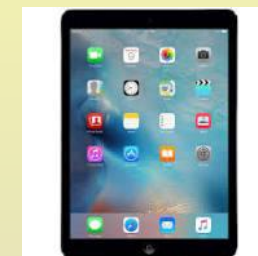
* Le Conseil d'Administration : Le conseil d'administration fixe, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des objectifs définis par les autorités compétentes de l'État, les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les établissements et, en particulier, leurs règles d'organisation. **Au-delà de ses compétences réglementaires, le conseil d'administration est une instance privilégiée de dialogue et d'échanges, présidée par le chef d'établissement.**

Il se compose de membres élus et de membres de droits. Parmi les membres élus, il y a des personnels, des parents et des élèves.

* Une organisation pédagogique découpée en TRIMESTRES avec **des conseils de classe** où des élèves et parents délégués siègent.

* Des **manuels scolaires** à destinations de tous les élèves distribués en début d'année

* **TROIS classes mobiles** dotées par le Conseil Départemental des Hautes Pyrénées



HORAIRES EN SIXIÈME

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

HORAIRES HEBDOMADAIRES

▪ Éducation Physique et Sportive	4 H
▪ Enseignements artistiques (arts plastiques + éducation musicale)	1 H + 1 H
▪ Français	4,5 H
▪ Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique	3 H
▪ Langue vivante	4 H
▪ Mathématiques	4,5 H
▪ Sciences	3 H
▪ Soutien ou approfondissement (Fr/Math)	1 H
Total	26 H

Les élèves de sixième suivent un enseignement bilingue Anglais-Espagnol (+2h d'enseignement).

Devoirs faits obligatoire pour TOUS les élèves (vendredi après-midi)

Initiation à l'occitan (+0.5 heure)

Les élèves de 6^e (filles) ont la possibilité d'intégrer la Section Sportive Scolaire handball (+3 heures)



CE QUI CHANGE

ALTERNANCE

DES

SEMAINES

A - B

SELON LA SEMAINE **A** OU **B**
L'EMPLOI DU TEMPS
PEUT CHANGER

ALTERNANCE DES SEMAINES ANNÉE SCOLAIRE 2016 - 2017						ZONE C
DATES DES VACANCES SCOLAIRES (départ après la classe, reprise des cours le matin des jours indiqués) <i>Les classes voquent le vendredi 26 mai 2017 et le samedi 27 mai 2017.</i>						
Toussaint : du 19.10.2016 au 03.11.2016		Hiver : du 04.02.2017 au 20.02.2017				
Noël : du 17.12.2016 au 03.01.2017		Printemps : du 01.04.2017 au 18.04.2017				
SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	
1 J A	1 S	1 M	1 J	1 D	1 M	
2 V	2 D	2 M	2 V	2 L	2 J	
3 S	3 L	3 J	3 S	3 V	3 D	
4 D	4 M	4 V	4 D	4 M	4 S	
5 M	5 S	5 L	5 M	5 J	5 D	
6 M	6 D	6 M	6 V	6 L	6 J	
7 M	7 V	7 L	7 M	7 S	7 M	
8 J	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M	
9 V	9 D	9 M	9 V	9 L	9 J	
10 S	10 L	10 J	10 S	10 M	10 V	
11 D	11 M	11 V	11 D	11 M	11 S	
12 L	12 S	12 M	12 L	12 J	12 D	
13 M	13 D	13 M	13 V	13 V	13 L	
14 M	14 L	14 M	14 S	14 S	14 M	
15 J	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	
16 V	16 D	16 M	16 V	16 L	16 J	
17 S	17 L	17 J	17 S	17 M	17 V	
18 D	18 M	18 V	18 D	18 M	18 S	
19 L	19 S	19 M	19 L	19 D	19 J	
20 M	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M	
21 M	21 V	21 L	21 M	21 S	21 M	
22 J	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	
23 V	23 D	23 M	23 V	23 L	23 J	
24 S	24 L	24 M	24 S	24 M	24 V	
25 D	25 M	25 V	25 D	25 M	25 S	
26 L	26 M	26 S	26 L	26 J	26 D	
27 J	27 V	27 M	27 J	27 V	27 L	
28 M	28 D	28 M	28 S	28 M	28 M	
29 J	29 S	29 M	29 J	29 D	29 J	
30 V	30 D	30 M	30 V	30 L	30 M	
31 L	31 L	31 S	31 M	31 M	31 M	



LES HORAIRES

HORAIRES DES COURS du LUNDI au VENDREDI

Première sonnerie = 8h27

Les élèves se rangent dans la cour.

08h30 – 09h25

09h28 – 10h23

Récréation de 10h23– 10h38

10h38 – 11h33

11h36 – 12h30

PAUSE MÉRIDIANNE

14h00 – 14h55

14h58 – 15h53

Récréation de 15h53– 16h05

16h05 – 17h00

HORAIRES DES COURS du MERCREDI

Première sonnerie = 8h27

Les élèves se rangent dans la cour.

08h30 – 09h25

09h28 – 10h23

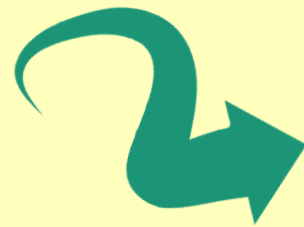
Récréation de 10h23– 10h38

10h38 – 11h33

11h36 – 12h30

CE QUI CHANGE

CE QUI CHANGE



L'EMPLOI du TEMPS



EN CLASSE ENTIERE

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
08h30	ED.PHYSIQUE ... PETRE BORDEN... GYMNASE	MATHEMATIQUES DOLCE L. 3 MATH	SCIENTES DULONG C. 10 SCIE	MATHEMATIQUES DOLCE L. 1 ANG	MATHEMATIQUES DOLCE L. 3 MATH
09h30	FRANCAIS VERTUEL F. 7 FR	ARTS PLASTIQUES JAUZE C. 11 TEC/AP	HIST.GEO.EDUC.CIVIQ. PEREFARRES H. 8 HG	FRANCAIS VERTUEL F. 7 FR	ANGLAIS LV1 GILLET C. 5 MUS
10h30	ESPAGNOL LV2 FRITEAU T. 2 ESP	EDUCATION MUSICALE DUPUY C. 5 MUS	ESPAGNOL LV2 FRITEAU T. 2 ESP	ESPAGNOL LV2 FRITEAU T. 2 ESP	FRANCAIS VERTUEL F. 7 FR
11h30	ANGLAIS LV1 GILLET C. 5 MUS	HIST.GEO.EDUC.CIVIQ. PEREFARRES H. 8 HG	MATHEMATIQUES DOLCE L. 1 ANG	DEVOIRS FAITS MORISSONNEA...	RECHERCHE D... DOLCE A.
12h30					
14h00	SCIENTES ARNAUD F. 11 TEC/AP	DEVOIRS F... MONLEZU...	SCIENTES ARNAUD F. 11 TEC/AP	FRANCAIS VERTUEL F. 7 FR	ACCOMPAGNE PEREFARRES H. 8 HG
15h00	FRANCAIS VERTUEL F. 7 FR	ED.PHYSIQUE & SPORT. PETRE BORDENAVE F.		HIST.GEO.EDUC.CIVIQ. PEREFARRES H. 8 HG	ACCOMPAGNE VERTUEL F. 7 FR
16h00	SCIENTES DULONG C. 10 SCIE			ANGLAIS LV1 GILLET C. 5 MUS	SCIENTES ARNAUD F. 11 TEC/AP
17h00					

EN GROUPE

JOURNÉE TYPE

DU

VENDREDI SEMAINES A ET B

CE QUI CHANGE
CE QUI CHANGE

VENDREDI MATIN

M1

MATHEMATIQUES
DOLCE L.
3 MATH

M2

ANGLAIS LV1
GILLET C.
5 MUS

Récréation

M3

FRANCAIS
VERTUEL F.
7 FR

M4

SA DOC1
RECHERC...
DOLCE A.

LANGUE D...
DAMADA...
4 FR



VENDREDI APM

ACCOMP
PEREFAR...
8 HG

ACCOMP
ANNECY ...
7 FR

ACCOMP
VERTUEL F.
7 FR

ACCOMP
ANNECY ...
2 ESP

SCIENCES
ARNAUD F.
11 TEC/AP

S1 et S2 :
Co-enseignement
Devoirs faits
(méthodologie, apprendre
à apprendre, usage outils
numérique)
OU Accompagnement
personnalisé EPS/math

Récréation

S3

ENT

L'ENT (Espace Numérique de Travail) est un portail de services et de ressources personnalisé par profil et accessible à l'aide d'un identifiant et un mot de passe :

<https://labarousse.mon-ent-occitanie.fr/>

Chaque parent et enfant possède un identifiant et mot de passe **personnel distribué par l'établissement.**

Attention : Les codes parents et élèves ne donnent pas accès aux mêmes données.

Il est impératif d'utiliser son propre code :

Code enfant = enfant

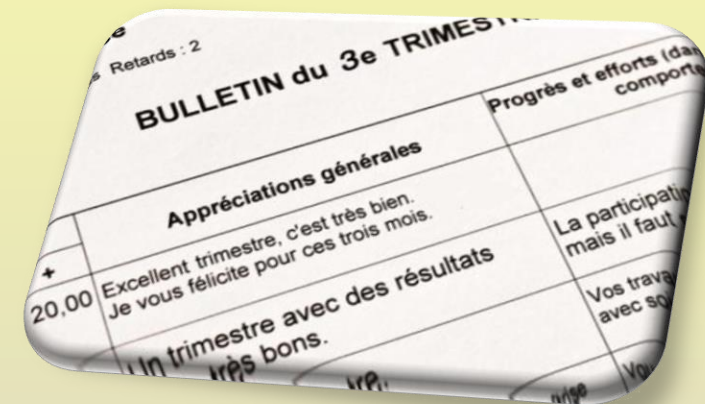
Code parent = parent



BULLETINS TRIMESTRIELS

Les bulletins trimestriels seront accessibles et téléchargeables via Pronote (accessible via l'ENT). Une version papier sera distribuée aux élèves.

Il est important de donner une ou des adresses e-mail valides.



CE QUI CHANGE
CE QUI CHANGE

LA VIE SCOLAIRE

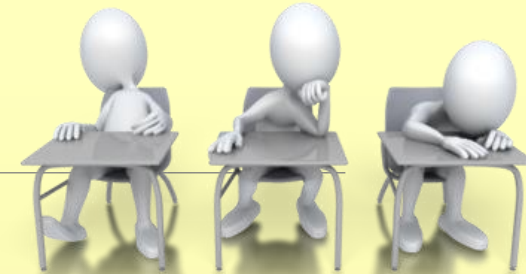
CPE

ASSISTANTS D'ÉDUCATION
Au nombre de 5



LE SERVICE de VIE SCOLAIRE S'OCCUPE

- ☐ GESTION DES ABSENCES ET SUIVI DES CLASSES
- ☐ SURVEILLANCE DES ÉLÈVES
- ☐ GESTION DU RÉFECTOIRE ET DE L'INTERNAT
- ☐ GESTION DES ÉTUDES



CE QUI CHANGE

**LE CARNET DE
CORRESPONDANCE
EST UN OUTIL
DE COMMUNICATION
ENTRE L'ETABLISSEMENT
ET LES FAMILLES.**



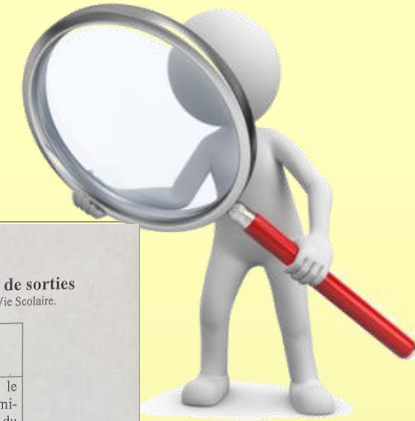
- **RÈGLEMENT INTERIEUR**
- **EMPLOI DU TEMPS**
- **RÉGIME DES SORTIES**
- **JUSTIFICATIF DES ABSENCES et RETARDS**
- **INAPTITUDE TEMPORAIRE A LA PRATIQUE DE L'EPS**
- **DEMANDE DE RENDEZ-VOUS AVEC LES ENSEIGNANTS**

Il est remis en début d'année à chaque élève qui en est entièrement responsable. Il doit pouvoir être présenté à tout moment, lisible et en bon état, avec photo et signature.

Les professeurs, le personnel d'éducation ou de direction y portent toute observation utile sur le plan pédagogique ou de vie scolaire. Toute information notée sur le carnet est considérée comme ayant été portée à la connaissance de la famille.

Les parents y inscrivent le motif d'absence ou de retard de leur enfant. Ils ont la possibilité de prendre RDV et de correspondre avec l'équipe éducative.

LE COLLEGE ACCUEILLE DES ELEVES SOUS DES REGIMES DIFFÉRENTS



Collège de la Barousse
65370 LOURES-BAROUSSE

Classe :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS
Année scolaire 2020 – 2021

Nom :
Prénom :
Né(e) le :
Nationalité :
Adresse :

Année scolaire	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Classe				
Ecole ou établissement				

Régime de l'élève : Ext ☐ DP4 jours ☐ DP5 jours ☐

RESPONSABLES LEGAUX

Père	Mère	Autre
Nom : Prénom :	Nom : Prénom :	Nom : Prénom :
Adresse :	Adresse :	Adresse :
Tel : Portable : Email :	Tel : Portable : Email :	Tel : Portable : Email :
Profession :	Profession :	Profession :
Lieu de travail :	Lieu de travail :	Lieu de travail :
Tel travail :	Tel travail :	Tel travail :

Signature des parents
ou du responsable légal :
Date :

**EXTERNE
EXT**

**DEMI-PENSIONNAIRE
DP (4 ou 5)**

**INTERNE
I**

AUTORISATION de SORTIE
Attention : Modification des régimes et autorisations de sorties
Toute modification en cours d'année doit être demandée par écrit et déposée au bureau de la Vie Scolaire.

Régime NA Non Autorisé	Régime EDT Emplois du temps
Présencé obligatoire de l'élève dans l'établissement de : -8h30 à 17h00 (le lundi, mardi, jeudi, vendredi) -8h30 à 12h30 le mercredi pour les externes et jusqu'à 13h pour les DP5	Sortie autorisée après le dernier cours de la demi-journée prévu à l'emploi du temps et en cas d'absence prévue ou imprévue des professeurs.

Régime de sortie choisi pour l'élève :

Nom : _____ Prénom : _____

Entourer le régime choisi : ☐ NA ☐ EDT

Signature du père : _____ Signature de la mère : _____ Signature autre responsable légal : _____

Personnes majeures autorisées à venir chercher mon enfant
(autres que les parents ou responsable légal)

1 Nom : Prénom : Lien :
Tel :

2 Nom : Prénom : Lien :
Tel :

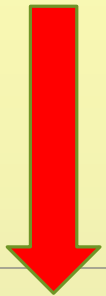
3 Nom : Prénom : Lien :
Tel :

Signature des parents ou du responsable légal : _____

LE COLLEGE ACCUEILLE DES ELEVES SOUS DES RÉGIMES DIFFÉRENTS DE SORTIE

CE QUI CHANGE
CE QUI CHANGE

**Régime NA =
Non autorisé**



L'élève n'est pas autorisé à
quitter l'établissement :
De 8h30 à 12h30 et de 14h
à 17 h pour les EXTERNES
De 8h30 à 17h pour les DP

**Régime EDT =
emploi du temps**



L'élève est autorisé à quitter l'établissement, en fonction de son EDT
et en cas d'absence de professeurs
Après la dernière heure de cours effective de la ½ journée pour les
externes
Après la dernière heure de cours effective de la journée pour les DP



**Insertion
fiche
autorisation
de sortie**

CE QUI CHANGE

LA VIE SCOLAIRE

LES ABSENCES = COMMENT LES JUSTIFIER

CE QUE DIT

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Absence : Au retour d'une absence,

l'élève doit **obligatoirement** se présenter au bureau de la vie scolaire avec le **coupon «Absence» dûment complété et signé par le responsable légal.**

ABSENCE 1	ABSENCE 1
Du _____ à _____ h _____	Nom _____
au _____ à _____ h _____	Prénom _____ classe _____
Motif _____	a été absent(e) depuis le _____ à _____ h _____
L'élève est autorisé(e) à rentrer en classe le _____ à _____ h _____	rentrera le _____ à _____ h _____
Visa Vie Scolaire,	Motif _____
	Signature des Parents ou du Responsable légal, _____

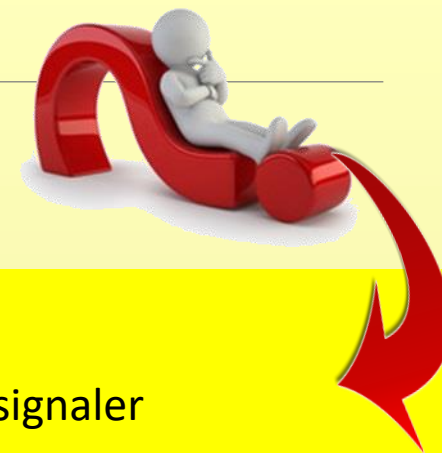
ABSENCES: protocole à suivre

1 Téléphoner le jour même au collège pour signaler l'absence de votre enfant.

ATTENTION L'APPEL TELEPHONIQUE NE JUSTIFIE EN RIEN L'ABSENCE !

2 Remplir et signer le coupon " ABSENCE " qui se trouve dans le carnet de correspondance.

3 Votre enfant apporte ce **coupon à la vie scolaire** afin de justifier son absence



LES RATELIERS

CE QUI CHANGE
CE QUI CHANGE

**ILS SONT RÉSERVÉS A TOUS
LES ÉLÈVES.**

**ILS SONT IDENTIFIÉS PAR
NIVEAUX**



LA DEMI-PENSION



CE QUI CHANGE
CE QUI CHANGE

Les parents inscrivent leur enfant à la demi-pension pour l'année scolaire (DP4 ou DP5) – La demande de changement de –qualité– doit se faire en fin de trimestre pour le trimestre suivant

Ils règlent, dès réception de l'avis de paiement, le montant forfaitaire trimestriel. Tout trimestre commencé est dû en entier. Une remise peut être accordée pour absence justifiée de plus de 15 jours consécutifs.

Les tarifs de restauration sont fixés par le Conseil Départemental et le service est assuré par des agents territoriaux.



LA DEMI-PENSION

CE QUI CHANGE
CE QUI CHANGE

Le **Conseil Départemental 31** met en œuvre un **dispositif d'aide sociale** à la **restauration** destiné aux élèves résidents du 31 sous la forme d'une gratuité (demande à faire au CD31 par les familles)

Nouvelle procédure de demande des BOURSES de collège :



Cette demande se fait **PAR INTERNET** à compter du mois de septembre.

Les dates de la campagne des bourses seront communiquées à la rentrée scolaire.
Le montant de la bourse vient systématiquement en déduction de la facture de la cantine pour un élève DP.

Les excédents sont automatiquement reversés aux familles en fin de trimestre.



Le CDI, centre de ressources multimédia est un lieu de rencontres et d'échanges que les élèves fréquentent, soit pour chercher des informations nécessaires à leur travail, soit pour y effectuer une activité pédagogique accompagné d'un enseignant, soit pour le plaisir de lire et de découvrir.

Ils sont accompagnés par la professeure documentaliste ou leur enseignant, ils peuvent faire des recherches dans les domaines les plus divers ou s'informer sur les métiers et les parcours d'orientation qui les intéressent.

Les ordinateurs du CDI sont à usage exclusivement pédagogique et réservés en priorité aux recherches documentaires.

Le CDI est ouvert deux jours par semaine de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h. Les élèves peuvent venir lorsqu'ils n'ont pas cours, si le CDI n'est pas utilisé par une classe y travaillant avec un professeur.

Ce qui est mis en œuvre depuis la rentrée 2016

- Des **programmes écrits** par cycles à partir d'un **nouveau socle commun**, qui présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire.

Cycle 3 - Consolidation

CM1 - CM2 - 6^e

Cycle 4 - Approfondissements

5^e - 4^e - 3^e

- La classe de 6[°] est la dernière du cycle 3. Les échanges entre les professeurs des écoles et les enseignants du collège sont renforcés pour assurer une meilleure **continuité** dans le parcours des élèves.
- Des **grilles horaires** équilibrées sur l'ensemble du collège.



L'organisation des enseignements

**Enseignements obligatoires : 26 h
pour tous les niveaux du collège**

dont :

**Accompagnement
personnalisé**
Ex : usage du numérique,
prix littéraire, APPN...

**Enseignements Pratiques
Interdisciplinaires
(au moins 1 sur le cycle 4)**



**Enseignement
de
Complément***

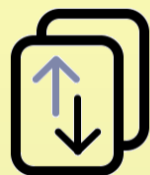
*** Enseignement pour les élèves volontaires (latin,
langue régionale occitan)
Section Sportive Scolaire (Handball)**

Les parcours éducatifs

Au cours de leur scolarité, les élèves suivent **quatre parcours éducatifs**.



Le **parcours citoyen** se construit autour du nouvel enseignement moral et civique, d'une éducation aux médias et à l'information. La participation et les initiatives des élèves dans les actions favorisant la formation du futur citoyen sont encouragées.



Le **parcours Avenir** permet de la 6^e à la terminale de construire son parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel.



Le **parcours d'éducation artistique et culturelle** (PEAC) permet d'acquérir une culture artistique personnelle tout en diversifiant ses moyens d'expression.



Le **parcours éducatif de santé** permet d'explicitier ce qui est offert aux élèves en matière de santé, dans les domaines de l'éducation, la prévention et la protection.

Pour tous les collégiens volontaires ET OBLIGATOIRE en 6e

Un temps dédié à la réalisation des devoirs. Ce n'est pas un cours supplémentaire, mais bien un temps dédié à la réalisation des devoirs, en lien avec les connaissances et compétences travaillées en classe.

Devoirs faits est un moment privilégié pour que l'élève donne du sens à son travail personnel et pour favoriser son l'autonomie

Encadré par les enseignants, les AED, ou les volontaires adultes de l'établissement sous la coordination de l'équipe éducative.



adressé aux
élèves volontaires



en lien avec
les parents

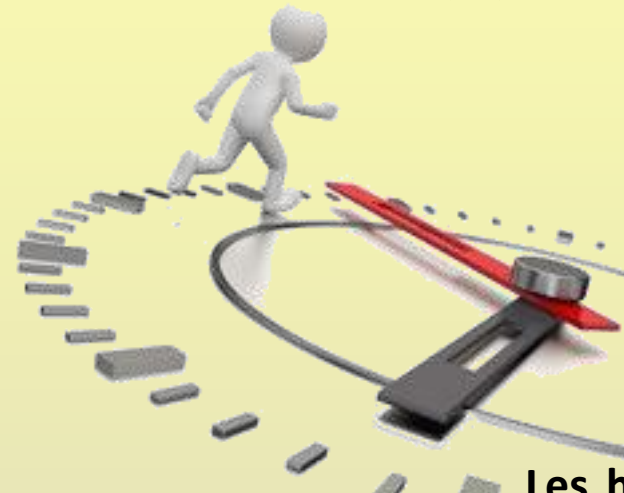


volume horaire
fixé par
l'établissement

étude accompagnée
et encadrée
pour faire les devoirs
en veillant à l'articulation
avec le travail personnel
dans la classe

rend explicites
les attendus
scolaires du travail
personnel de l'élève

prise en charge possible :
professeurs, personnels
d'établissement, assistants
d'éducation, volontaires
du service civique,
associations partenaires,
etc.



Les horaires sont fixés
par l'établissement en
dehors des heures de
cours.

Les associations : le Foyer Sociaux éducatif (FSE) et l'Association Sportive (AS)



Créé **pour améliorer la vie des élèves au collège**, le **FSE** est une association régie par la loi de 1901. Son bureau est constitué d'adultes membres du personnel du collège et d'élèves souhaitant s'initier à la vie associative ou s'investir dans cette association. Le renouvellement du bureau a lieu lors de l'assemblée générale au mois de septembre ou octobre. L'association soutient et participe aux actions qui enrichissent les enseignements ou la vie des élèves au collège : sorties scolaires, voyages, organisation des photos de classes, des chocolats de Noël, achat de matériel et de jeux, clubs animés par des adultes etc...

Les collégiens qui ont envie de pratiquer une activité sportive en plus des cours obligatoires d'EPS peuvent se tourner vers **l'association sportive scolaire (AS)**.

Une AS est obligatoirement créée dans chaque collège. Pleinement intégrée au projet d'établissement, l'association sportive **participe à l'animation de la vie scolaire et à la réussite des élèves.**

Elle propose aux élèves **la pratique d'un ou de plusieurs sports chaque semaine (Handball, athlétisme, ski, APPN, plongée etc..)**, tout au long de l'année, à raison de 3 heures (tout particulièrement le mercredi après-midi). Le sport scolaire est complémentaire des enseignements d'EPS.

L'implication des élèves dans la vie de l'association sportive et dans l'organisation des rencontres et des compétitions est particulièrement encouragée, comme la nomination d'un vice-président élève dans chaque AS. Elle vise à les **responsabiliser, à favoriser leur autonomie et leur prise d'initiative.**

Une **formation à l'organisation, l'arbitrage, au managérat et au reportage** est mise en place dans chaque AS ou chaque district et certifiée par un diplôme de "jeune officiel UNSS".

L'Union nationale du sport scolaire (UNSS) fédère les associations de tous les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE)

: <https://labarousse.mon-ent-occitanie.fr/vie-de-l-etablissement/unss/>